

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONTRAT DE PARTENARIAT DE FORMATION
PROFESSIONNELLE TERRITORIALISÉE ENTRE LE
CNFPT ET LA COLLECTIVITÉ DE CORSE 2018-2020**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport et ses annexes sont relatifs au projet de contrat de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre la Délégation de Corse du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et la Collectivité de Corse pour la période 2018 à 2020, dont les objectifs émanent du Plan de formation de la Collectivité de Corse.

Les orientations stratégiques en termes de formation définies par l'autorité territoriale visent à accompagner la mise en œuvre de la nouvelle organisation de la Collectivité de Corse, en fonction de contraintes structurelles et budgétaires identifiées.

Rappelons que la cotisation annuelle versée par la Collectivité de Corse à cet établissement s'élève à 950 000 €.

Dans le but de mieux accompagner les évolutions propres à l'action publique locale, les missions du CNFPT se cristallisent autour du renforcement de la qualité de son offre de service public via le développement des usages pédagogiques, des apports des outils numériques, un espace d'échanges et de partage d'informations en ligne, espace devenant un lieu d'accès général aux connaissances dans le domaine des collectivités territoriales.

Ces nouveaux modes d'apprentissage viennent enrichir et compléter son offre de formation.

L'établissement chargé de construire et délivrer les formations obligatoires à destination des agents des collectivités territoriales (dont la formation d'intégration et de professionnalisation), de concevoir et de dispenser également des formations non obligatoires (formations de perfectionnement), des parcours diplômants, ou certifiants, des préparations aux concours et examens professionnels permet à chaque agent de devenir acteur de sa promotion.

Aussi, fort de la connaissance du fonctionnement et des métiers des collectivités territoriales, ce partenariat a largement précédé le changement institutionnel.

En effet, un processus de co-construction avec le CNFPT a permis de structurer un plan de formation mutualisé entre les trois ex-entités dès le mois de février 2017 et s'est inscrite au même moment dans la réflexion d'un accompagnement pour les cadres puis pour l'ensemble des agents.

Rappelons également que la Délégation régionale du CNFPT dispose d'un siège à Aiacciu, d'une antenne de plein exercice à Bastia, et dispense également des

formations dans les territoires ce qui permet d'assurer une couverture territoriale équitable des besoins de formation.

Cette contractualisation met le focus sur un des objectifs primordiaux qui est celui d'accompagner notre collectivité dans la mise en place de sa nouvelle organisation en adaptant une offre de services aux évolutions des compétences, aux enjeux territoriaux, au développement des pratiques professionnelles et à la création d'une culture commune.

Ce contrat contribuera plus précisément :

- au développement des compétences des agents de la Collectivité, en phase avec les nécessités des directions et services,
- à la réalisation du projet stratégique de la collectivité, en apportant notamment aux encadrants les conseils et formations indispensables dans le management de leurs équipes.

Par ailleurs, à l'issue de la bourse aux emplois mise en place par la Collectivité de Corse, des actions destinées à l'ensemble des personnels sont programmées afin de leur permettre de mieux gérer le changement, de s'approprier le sens de leur travail au quotidien et de se familiariser au nouvel environnement institutionnel.

Parallèlement, le développement d'une politique dans le domaine de la santé au travail et notamment la prévention des risques psycho-sociaux sera soutenue.

A cet égard, notre plan pluriannuel de formation doit favoriser le développement des compétences et l'accompagnement des agents dans l'évolution des métiers ou d'un projet professionnel personnel.

Au regard de ces objectifs, ce plan s'articule autour de neuf axes stratégiques :

- L'accompagnement de projets et la conduite du changement ;
- Une fonction managériale innovante ;
- Une qualité de service public valorisée ;
- La promotion de la langue et de la culture corses ;
- La préservation de la santé et le bien-être au travail ;
- La valorisation des ressources internes ;
- La fonction RH partagée : activer les leviers de la GRH ;
- Le développement d'une politique de développement durable commune ;
- Favoriser la progression sociale par le développement et la validation des compétences.

M. Vincent Potier, Directeur général du Centre national de la fonction publique territoriale, lors de sa venue à Ajaccio en septembre 2018 s'est engagé auprès de la Collectivité de Corse à attribuer des moyens supplémentaires tant sur le plan financier (au-delà de la cotisation réglementaire) qu'organisationnels.

Ce contrat sera également susceptible d'évoluer en fonction des orientations et des objectifs politiques à venir de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

